



## Pose de deux rtt imposés

Par **An85**, le **30/11/2020** à **12:29**

Bonjour,

Mon mari se voit imposer 2 jours de RTT (posés vendredi dernier pour les lundis et mardis suivants), son employeur en a-t'il le droit sachant que l'entreprise n'est pas en activité partielle.

Ne devait-il pas lui demander son choix sur les jours à poser et lui laisser un délai?

Merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **30/11/2020** à **13:02**

Bonjour,

Il; faudrait consulter l'Accord RTT mais normalement la prise de la moitié est à la disposition du salarié et l'autre à la disposition de l'employeur, reste à savoir s'il y a un délai de prévenance à respecter...